



Bruxelles, le **29 AVR. 2019**

COURTECH GmbH & Co.KG
Rupertistrasse, n°7
83278 TRAUNSTEIN (GERMANY)
A l'attention de :
Monsieur Markus GAEBEL
General Manager

Gestionnaire du dossier

██████████ Premier gradué

✉ : ██████████
☎ : +32(0)2/413.21.44

Votre lettre du :

Vos références :

Nos références :
DISSAJMJ-3132-2019-00024

Annexes :
Documents du marché

Objet : Complexe sportif du Blocry – Salles de squash
LOUVAIN-LA-NEUVE 1348 – Place des Sports, n°1
Travaux de rénovations des squashes : Lot 1

Marché public de travaux passé par procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics

Cahier spécial des charges DISSAJMJ-3132-2018-00273

Monsieur,

Par la présente, je marque accord sur votre offre du 02/10/2018 relative à l'objet précité.

1. L'entreprise est régie par :

- la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- le cahier des charges DISSAJMJ-3132-2018-00273 régissant ce marché ;
- votre offre du 02/10/2018 ;
- la présente lettre de commande.

2. Prix :

HTVA	TVA 21%	TVAC
147.000,00	30.870,00	177.870,00

Secrétariat général
Direction générale des Infrastructures
Service général des Infrastructures non-scolaires
**Direction des infrastructures du Sport, de la Santé,
de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice**
Boulevard Léopold II, n° 44 – 1080 Bruxelles

La commande vous est donc passée pour la somme de cent quarante-sept euros hors TVA et cent septante sept mille huit cent septante euros TVA comprise.

3. Cautionnement :

Je vous invite à constituer un cautionnement de 7.350,00 €, prescrit sur la base de l'article 12.iii du cahier des charges. La justification de la constitution de ce cautionnement doit m'être adressée endéans les 30 jours calendriers qui suivent la date de la présente.

4. Délai d'exécution:

Conformément à l'article 4.vi du cahier des charges, les travaux seront exécutés à compter de la date indiquée dans l'ordre de service qui sera délivré par courrier séparé.

5. Paiement :

Les paiements se font conformément à l'article 19 du cahier des charges.

Vous trouverez en annexe la décision motivée d'attribution du marché.

Je vous informe enfin que la légalité de la présente décision peut être contestée devant le Conseil d'Etat ou devant le Tribunal de Première Instance, selon les modalités précisées en annexe.

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Directeur général adjoint

25 AVR. 2019



Vincent VISETTE
Contrôleur des engagements

